de cette Compagnie des jeunes Canadiens et de tout ce qu'elle pourrait accomplir. Mais, hélas et mille fois hélas, le gouvernement et le Parlement ont négligé de définir les règles de base et de donner la marche à suivre et maintenant ils doivent assumer et assumer seuls la responsabilité de cet échec.

Pour montrer à quel point le Parlement a mal mené l'affaire, je me réfère à la page 6548 du hansard. J'avais demandé au ministre de la Justice d'alors quelles étaient les règles fondamentales et M. Favreau a répondu:

Monsieur le président, je ne crois pas que la question des compétences provinciales et fédérale entre en jeu ici. La Compagnie des jeunes Canadiens est un groupe de volontaires dont les objectifs seront les suivants. Elle sera l'instrument du gouvernement du Canada en vue d'appuyer, d'encourager et de mettre au point des programmes et des initiatives dans le domaine social au Canada et à l'étranger. La Compagnie fera appel à des volontaires. Le programme servira à co-ordonner les efforts de ceux qui dans le domaine social mettront en œuvre les objectifs de la Compagnie des jeunes Canadiens.

Ensuite, on a les propos de M. Vidal, un des administrateurs de la Compagnie, qui déclare, selon certaines nouvelles qu'aucune règle fondamentale n'avait été formulée. Imaginez seulement un groupe de jeunes auquel on n'impose aucune restriction. Quant à nous, nous sommes au moins, soumis à une restriction: soient ses antécédents ou sa personnalité; aucun titre n'était requis en matière d'instruction ou d'expérience et, avant tout, il n'y avait aucun programme de tracé pour l'ensemble du Canada. On n'avait même pas établi de priorités. M. Pearson est parti, M. Favreau a reçu sa récompense. L'homme est mortel, tant dans sa vie politique que physique.

Les cinq directeurs nommés par le gouvernement et les dix autres qu'avait choisis la Compagnie n'avaient aucune formation particulière et il n'existait, si je ne me trompe, aucune règle même pour les volontaires. Quelle injustice a-t-on commise à l'endroit de la Compagnie des jeunes Canadiens le jour où fut adopté le bill! Mais que pouvait-on espérer? D'excellents jeunes gens furent attirés,

projet qui lui tenait à cœur. Ce devait être déçus et désabusés, durent s'orienter vers l'équivalent du Peace Corps. Il y a eu alors d'autres domaines. D'autres jeunes, moins des visions et des espoirs qui ont enflammé intéressants, furent également attirés et, avec l'imagination des députés et plusieurs ont le temps, même des Marxistes ont figuré sur parlé en termes chaleureux et enthousiastes la liste du personnel. Quelle façon de gouverner un pays!

> Monsieur le président, j'ai ici un article de journal rédigé en 1967:

> La Compagnie des jeunes Canadiens, ramassis de jeunes fainéants mal dégrossis, a tenu des réunions pendant cinq jours à Orillia l'automne dernier. Les 69 membres qui assistèrent à certaines ou à toutes les séances ont dépensé \$4,738 en frais de déplacement seulement, \$226 pour des appels téléphoniques et \$3,930 pour la nourriture et le logement. Résultat: même pas un seul rapport.

On aurait pensé que le gouvernement de l'époque aurait vu à ce que les directeurs qu'il avait nommés imposent des règles de base. Pas un seul rapport n'a été présenté. Le secrétaire parlementaire du premier ministre a, je crois, informé la Chambre qu'il n'y avait pas à en attendre, mais que, néanmoins un employé aurait rédigé un procès-verbal de la réunion. La Compagnie des jeunes Canadiens aurait pu accomplir un travail valable dans la région. Je songe au groupe d'habitations de Cahiague, près d'Orillia. Un vieux village indien a été réaménagé à cet endroit et, chaque été, sous la direction d'un professeur, les étudiants y font une œuvre excellente. Mais qu'a rapporté le gaspillage, par la Compagnie, de \$8,000 des contribuables, lors d'une réunion. Monsieur le président, quel déshonneur le gouvernement a-t-il fait rejaillir sur la jeunesse de notre pays en créant la CJC. nous devons nous faire élire. Il est inutile de Cela ne vous rappelle-t-il pas cette femme qui les blâmer. Qu'arrive-t-il à un groupe quel- abandonnait son bébé sur le seuil d'une conque, qu'il soit composé de jeunes ou non- maison? En cette affaire, le parlement, et suret nous avons d'excellents jeunes Canadiens- tout le cabinet, créateur de l'organisme, doiqui n'a aucune règle fondamentale, programme vent reconnaître leurs responsabilités et ou directive à respecter? Imaginez un volon- accepter la critique. Le gouvernement doit taire à qui l'on n'imposerait aucune restric- reconnaître qu'il a dépensé l'argent du peuple tion! N'importe qui était accepté, quels que longtemps après avoir été averti des difficultés de la CJC. Il ne faut pas oublier que la Compagnie relevait du bureau du premier ministre et que le directeur désigné était bien rémunéré.

• (8.30 p.m.)

Jetons un coup d'œil sur quelques-uns des avertissements qui furent donnés. Dans un article publié en septembre 1967, la Gazette de Montréal signalait que des radicaux et des marxistes avaient noyauté la CJC et cherchaient à prendre le contrôle de la Compagnie. Qu'a fait le gouvernement quand cette infiltration fut connue? On l'a aussi informé du jeune employé itinérant de la Colombie-Britannique, du nom de Lyn Curtis, qui a écrit un article dans un journal communiste, lançant alors une attaque directe contre la mais bon nombre d'entre eux, profondément «bourgeoisie en voie de pourrissement». Le